



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 28 juin 2017

## IRRIGATION

### **Le niveau d'alerte d'été est franchi sur le bassin de la Charente Amont**

#### **Pour le bassin de la Charente :**

Le niveau piézométrique du seuil d'alerte d'été est franchi à l'indicateur de La Bonnardelière dans le sous-bassin de la Charente Amont.

Considérant les propositions de mesures préventives proposées par Cogest'Eau, la préfète a signé un arrêté le 23 juin 2017, portant limitation au taux hebdomadaire de 5 % des prélèvements d'eau à usage d'irrigation en nappe, sur le bassin de la Charente Amont à compter du mercredi 28 juin 2017 à partir de 8 heures jusqu'au 30 septembre 2017 minuit.

Conformément à l'arrêté cadre, la préfète a signé le 27 juin 2017 un arrêté dans ce sens.

#### **Contact presse**

Guénaël CAMPAN - Service Départemental de Communication Interministérielle - Préfecture de la Vienne -  
guenael.campan@vienne.gouv.fr - 05.49.55.70.09